



GRAND SKI

CHAMBÉRY - SAVOIEXPO
23-24 JANVIER 2018



infiniment montagne
mountain inspiration



**DOSSIER
TECHNIQUE**

—
**EXPOSANTS
2018**





SOMMAIRE

PROGRAMME	2
FLASH GRAND SKI	3
RETRO PLANNING	3
LIEU ET ACCÈS	5
SERVICES SUR LE SALON	7
LOCATION DE STAND	8
DECORATION DU STAND	10
REGLEMENTS & ASSURANCES	15
REGLEMENT ET CONVENTION D'AMENAGEMENT DES STANDS RELATIVE AUX MESURES DE SECURITE	15
ASSURANCES	15
HÉBERGEMENT	17
INFOS PRATIQUES & CONTACTS	18
ANNEXES	19
NUANCIER DE MOQUETTE	20





PROGRAMME

LUNDI 22 JANVIER

10h – 17h	Rencontres de Grand Ski	Centre des Congrès « Le Manège »
15h – 19h	Installation et aménagement des stands Enregistrement et remise des badges	SavoiExpo
Soirée Libre :	Possibilité d'inviter une délégation de tour-opérateurs à diner	

MARDI 23 JANVIER

8h – 9h	Installation et aménagement des stands Enregistrement et remise des badges	« Accueil » SavoiExpo
9h	Ouverture du workshop	SavoiExpo
9h20	Début des RDV ¹ programmés	SavoiExpo
13h – 14h	Pause déjeuner Durée : 1h	« Restaurant » Hall C SavoiExpo
14h – 18h	Suite des RDV programmés	SavoiExpo
18h	Fin de la journée workshop	SavoiExpo
20h	Soirée Officielle à la patinoire de Chambéry	

MERCREDI 24 JANVIER

9h	Ouverture du workshop	SavoiExpo
9h20	Début des RDV programmés	SavoiExpo
12h40 – 13h40	Pause déjeuner Durée : 1h	« Restaurant » Hall C SavoiExpo
13h40 – 17h	Suite des RDV programmés	SavoiExpo
17h	Fin du workshop	SavoiExpo
17h15 -21h00	Démontage	SavoiExpo

À VOTRE ARRIVÉE :

Accueil des exposants



Lundi 22 janvier de 15 h à 19 h et le mardi 23 janvier de 8h à 9h exclusivement à l'accueil.

•• Aucune modification de stand ne pourra s'opérer le mardi matin ••

¹ La durée des RDV programmés est de 20 minutes

FLASH GRAND SKI



SAVOIEXPO - Parc des Expositions - 1725, avenue du Grand Arietaz - 73000 Chambéry
Livraisons > le lundi 22 janvier de 9h à 21h et mardi 23 janvier de 8h à 9h uniquement
[Retrouvez toutes les informations pages 5 et 6.](#)

Le lieu est équipé de wifi

[Retrouvez les services du salon page 7.](#)



Votre Stand

• **Classique** : 6m² (3x2m)

Incluant : 1 table + 4 chaises + 1 comptoir meuble rangement + 1 tabouret haut + 1 corbeille + 1 rails de 3 spots + 1 prise électrique

• **Partagé** (deux enseignes) : 6m² (3x2m) – chaque enseigne dispose de 3m²

Incluant : 2 tables carrés + 4 chaises + 1 comptoir meuble rangement + 1 tabouret haut + 1 corbeille + 1 rails de 3 spots + 1 prise électrique

[Retrouvez toutes les informations pages 8 et 9](#)

• **Appel à un standiste ?** > nous communiquer le contact de celui-ci et vos plans pour validation.

Toutes installations supplémentaires doivent nous être communiquées avant le vendredi 15 décembre 2017.



Contraintes techniques :

• Hauteur 2m50

• Retrait de 50cm pour enseigne

[Retrouvez toutes les informations page 10](#)

Documents à fournir :



Pour toutes décorations, installations, mobiliers fournis par vos soins, merci de nous fournir un PV norme anti-feu
(cf. page 12)

[Retrouvez toutes les contraintes techniques pages 12 à 14](#)



Assurances : n'oubliez pas de souscrire à une assurance responsabilité civile !

[Retrouvez toutes les informations page 15](#)



Les badges : éditions des badges à la borne service à votre arrivée.

N'oubliez pas d'imprimer en avance la lettre badge reçue par mail (aucun badge ne pourra être édité en cas d'oubli).



Liste des hébergements : [une liste de propositions vous est présentée page 17](#)

Et sur le site de www.granski.org/fr/exposants/hebergement



Votre contact : Clémentine Kaltenmark

granski@theraconseil.com / +33 (0)4 72 83 48 66



RETRO PLANNING

DATE LIMITE	
Vendredi 15 décembre 2017	Si vous passez par un standiste, merci d'envoyer vos plans de stand à grandski@theraconseil.com
Vendredi 15 décembre 2017	Fin des modifications (aménagements et décorations) des stands
Mercredi 20 décembre 2017	Ouverture des plannings de RDV sur la plateforme
Mercredi 27 décembre 2017	Fin des réductions SNCF (cf. lieu et accès)
Vendredi 22 décembre 2017	Déclaration de machine sur stand (Cf. annexe et conditions d'aménagement) Machines en fonctionnement sur le stand, demande auprès de l'organisateur un mois avant l'ouverture au public Pour toute autre machine, demande auprès de l'administration compétente un mois avant l'ouverture au public
Courant décembre 2017	Souscription à une assurance responsabilité civile
Lundi 22 janvier 2018	A partir de 15h : montage des stands
Mardi 23 janvier 2018	Tous les stands doivent être terminés avant l'ouverture du workshop 9h – 18h : jour d'exploitation de salon
Mercredi 24 janvier 2018	9h – 17h : jour d'exploitation de salon 17h15 : démontage des stands



LIEU ET ACCÈS

Adresse :



SAVOIEXPO

1725, avenue du Grand Arietaz
73000 Chambéry

Parc des Expositions

Coordonnées GPS : 45.584891 / 45.584891

Accès :

			
Aéroport Chambéry/Aix-les-Bains (10 km) Aéroport Annecy (50 km) Aéroport Lyon St Exupéry (85 km) Aéroport Genève (90 km)	Gare SNCF « Chambéry Challes-les-Eaux »	A43 – Lyon A41 – Annecy /Grenoble Chambéry > sortie 15	STAC Bus Lignes 3, 5, 10, 28

Réductions partenaires :



La SNCF, partenaire officiel de Grand Ski 2018, met à votre disposition des fichets congrès pendant la durée du workshop (23-24/01/2018) permettant de vous faire bénéficier de 20% de réduction sur 1 trajet A/R en 1ère ou 2ème classe dans la limite des places disponibles pour ce tarif. Afin de pouvoir faire votre réservation de billets, vous devez demander un ou plusieurs coupons par mail à grandski@theraconseil.com avant le 27 décembre 2017. Ils vous seront envoyés par courrier.

Air France, partenaire officiel de Grand Ski 2018, vous propose, via le plateau Orsay Affaires, de bénéficier des tarifs proposés à Atout France. Cette offre est réservée exclusivement aux participants inscrits à Grand Ski 2018.

Contact :

Téléphone : 01 43 17 21 14

E-mail : mail.firm.orsay3.fr@airfrance.fr

Attention : Vous devez présenter ce fichet original lors de l'établissement de votre billet de transport. Aucune réduction n'est faite à posteriori.





Services sur le salon



Parking

A disposition pour le montage/démontage attendant aux halls C et D



Point information

Point d'information à l'entrée du salon



Vestiaire

Vestiaire gratuit à disposition le mardi 23 et mercredi 24 janvier



Borne Wifi

1 accès wifi par société (code à récupérer le jour même)



Restaurant

Restauration prévue pour tous les participants pourvus d'un badge nominatif le mardi 23 et mercredi 24 janvier

•• *déjeuner en un seul service d'une heure à 13h le mardi et 12h40 le mercredi* ••



Bar

Deux open-bars ouverts durant le workshop



Cyber zone

Espace Cyber ouvert durant le workshop : 4 iPads connectés à disposition



Nettoyage

Nettoyage des stands et parties communes opéré par un prestataire chaque matin avant l'ouverture du salon



Service Taxi

A disposition pour tous les participants à Grand Ski 2018.
> Réservation auprès de l'accueil



Badges

Retrait des badges
Borne libre-service



Bureau organisateur

Bureau organisateur sur place ouvert tout au long de l'événement pour répondre aux questions



Gardiennage

Surveillance sécurisée et générale par un prestataire extérieur durant toute la manifestation.
Il s'agit d'une obligation de moyen, et non de résultat



Location de stand

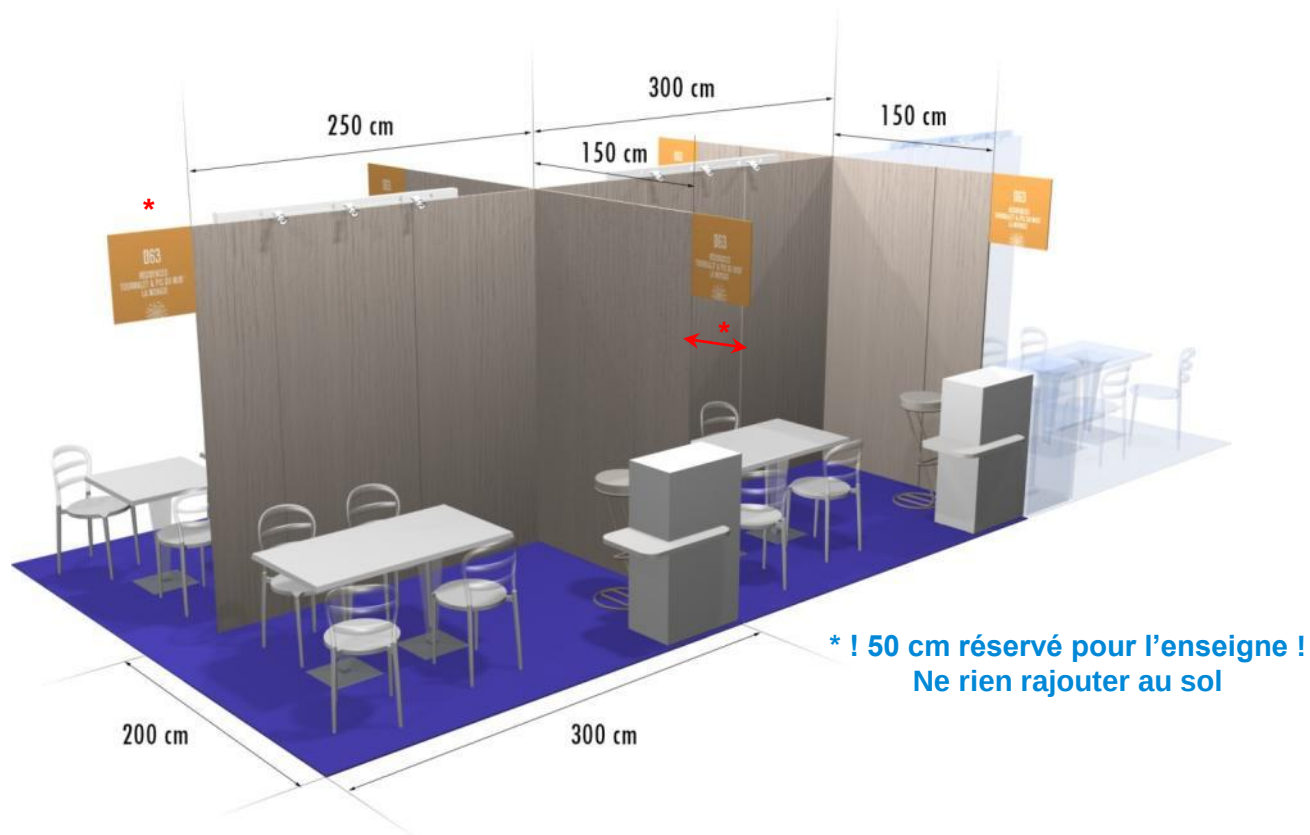
	STAND CLASSIQUE	STAND PARTAGÉ
Surface totale	6m ²	6m ²
Surface par société	6m ²	3m ²
Dimensions	3m x 2m	3m x 2m
Cloisons en bois	Cloison de fond : L. 250cm x h. 250cm ou L. 300cm x h. 250cm * Cloison de séparation : L. 150cm x h. 250cm <i>*en fonction de l'implantation (cf. visuels ci-après)</i>	Cloison de fond (à partager par les 2 sociétés) : L. 250cm x h. 250cm ou L. 300cm x h. 250cm * Cloison de séparation : L. 150cm x h. 250cm <i>*en fonction de l'implantation (cf. visuels ci-après)</i>
Moquette	Oui	Oui (même couleur)
Enseigne	« Drapeau » 50cm x 50cm Sans logo	« Drapeau » comportant le nom des 2 sociétés 50cm x 50cm Sans logo
Eclairage	1 rail de 3 spots	1 rail de 3 spots
Electricité	1 prise électrique	1 prise électrique
Dotation mobilier	• 1 table rectangulaire L. 140cm x l. 80cm x h. 74cm • 4 chaises • 1 comptoir meuble de rangement L. 80cm x l. 40cm x h. 100cm • 1 corbeille à papier • 1 tabouret haut	• 2 tables carrées L. 70cm x l. 70cm x h. 74cm • 4 chaises • 1 comptoir meuble de rangement L. 80cm x l. 40cm x h. 100cm • 1 corbeille à papier • 1 tabouret haut
Badges	1 badge inclus Possibilité de commander jusqu'à 3 badges supplémentaires	1 badge inclus par société Possibilité de commander 1 badge supplémentaire par société
Internet*	1 connexion internet wifi incluse	1 connexion internet wifi incluse

Le débit fourni par le réseau WiFi n'est pas garanti.

Nous vous recommandons de télécharger en amont du salon vos présentations et autres documents nécessaires.



STAND CLASSIQUE





Décoration du stand



LES CONDITIONS

Tout aménagement différent du stand classique ou venant compléter un stand devra respecter les points suivants :

- Nous être notifié pour validation [avant le 15 décembre 2017](#).
- Aucun élément de décoration, de mobilier ne devra déborder sur les allées de circulation.
- L'élingage (accrochage au plafond) n'est pas autorisé.
- Ne pas dépasser la hauteur des cloisons en bois soit 2,50 m et la largeur de 1,50 m.
- Toute demande de suppression de cloison entre deux stands devra être soumise à validation de l'installateur général. Pour des raisons techniques et de sécurité, en cas de suppression de cloison, nous serons dans l'obligation de laisser un retour de cloison de 50 cm pour le maintien de la structure.
- En cas d'intervention de standiste externe : nous donner le contact de celui-ci.
- **Garder un retrait de 50 cm pour l'enseigne (voir illustration page 9).**

Aménagements supplémentaires

Vous souhaitez rajouter du mobilier sur votre stand ? Besoin d'aide pour l'aménagement ? Une question ?

Votre contact :

Clémentine KALTENMARK
ou Sébastien DAVID
Tél. : +33 (0)4 72 83 48 66
grandski@theraconseil.fr

En signant sa demande de participation, l'exposant prend l'engagement de respecter et de faire respecter par tous, toutes les clauses du règlement général et technique.

Mentions particulières / Animations

Aucune animation ne sera autorisée sur et en dehors du stand sans autorisation préalable de Atout France. Les démonstrations audio et vidéo ne devront porter aucune gêne ou préjudice aux stands voisins.

Toute distribution de documents, objets publicitaires est interdite en dehors des limites du stand (sauf cas particulier de souscription à un pack sponsor ou à un pack visibilité).



Conditions importantes

Conditions montage/démontage

MONTAGE	DÉMONTAGE
<i>Lundi 22 janvier de 15h à 19h</i> <i>Pour les sponsorings (Open bars et Cyber zone) : accès à partir de 14h.</i> <i>Mardi 23 janvier de 8h à 9h</i>	Mercredi 24 janvier à partir de 17h15 Aucun démontage permis avant

Attention pas de gardiennage durant ces temps de montage et démontage
Théra Conseil et Atout France déclinent toute responsabilité des dommages, pertes ou vols.

Convention d'occupation et aménagement

À respecter par les exposants et les locataires de stand

SÉCURITÉ INCENDIE : Art. T.5 Obligations de l'organisateur

Sur proposition du Chargé de Sécurité, dont le rôle est défini dans le règlement spécifique à ce genre de manifestation, l'organisateur devra interdire l'exploitation des stands non conformes aux dispositions du présent règlement. Dans ce cas, la distribution de l'électricité et des autres fluides leur est refusée par l'organisateur.

La réglementation

Les obligations spécifiques rappelées dans le présent document sont extraites de l'Arrêté Ministériel du 18 Novembre 1987 et ne limitent en rien le champ d'application de cet Arrêté.

Obligations des exposants et locataires de stand

Contrôle de l'administration :

Les exposants et locataires de stand doivent respecter le cahier des charges qui leur aura été remis par l'organisateur. Les aménagements de stands doivent être achevés au moment du contrôle par la Commission de Sécurité.

Sur chaque stand, l'exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de ce contrôle et doit pouvoir communiquer tout renseignement concernant les installations et les matériaux.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de fermeture d'un stand ordonnée par la Commission de Sécurité pour inobservation des règlements.



LIQUIDES INFLAMMABLES

- Liquides inflammables de 2ème catégorie (fioul, gasoil, alcool de titre supérieur à 40° G.L.) : 10 litres pour 10 m² avec un maximum de 80 litres.
- Liquides inflammables de 1ère catégorie (benzène, toluène, hexane, butanol, xylène, essence de térébenthine...) : 5 litres.
- Liquides particulièrement inflammables (oxyde d'éthylène, sulfure de carbone, éther) sont INTERDITS.



NORMES ANTI-FEU

Documents à fournir :

- **Certificat de conformité des matériaux mis en œuvre**
- **Procès-verbal du classement de réaction par un laboratoire agréé**

En fonction de leur réaction au feu, les matériaux d'aménagement sont répartis en 5 catégories

M0 (incombustible) ; M1 (non inflammable) ; M2 (difficilement inflammable) ; M3 (moyennement inflammable) ; M4 (facilement inflammable)

Les matériaux traditionnels présentant les classements conventionnels suivants¹ :

- M0 : verre, brique, plâtre, ardoise, fer, acier, aluminium, produits céramiques
- M3 : bois, massif non résineux d'au moins 14 mm d'épaisseur, bois massif résineux et panneaux dérivés du bois (contreplaqués, lattés particules, fibres) d'au moins 18 mm d'épaisseur,
- M4 : bois, massif non résineux d'épaisseur inférieure à 14 mm, bois massif résineux et panneaux dérivés du bois d'épaisseur inférieure à 18 mm.

Obligations :

Les matériaux utilisés doivent présenter les classements suivants :

- Constitution et aménagement des stands et notamment leur cloisonnement et ossature – M1
- Décoration florale de synthèse en grande quantité – M2
- Revêtements des podiums, estrades ou gradins :
 - M3, si la hauteur est supérieure à 0,30 m et la superficie supérieure à 20 m²,
 - M4, dans les autres cas,
- Couverture, double couverture éventuelle et ceinture des chapiteaux et tentes : M2,
- Vélums d'allure horizontale : M1, sauf à l'intérieur des chapiteaux : M2.

Attention :

Les exposants ou locataires de stands présentant ou installant sur leur surface un chapiteau, une cuisine ou un véhicule devront se conformer aux réglementations concernant chacun de ces aménagements.

¹ pas besoin de PV



LUTTE CONTRE L'INCENDIE

L'implantation et l'aménagement des stands ne doivent pas compromettre l'accessibilité aux R.I.A., aux extincteurs et aux commandes de désenfumage. L'utilisation de ces extincteurs doit être assurée par une personne désignée à cet effet et présente en permanence pendant les heures d'ouverture au public.

Les stands possédant un plafond, un faux-plafond ou un velum et les stands présentant un niveau de surélévation doivent disposer d'extincteurs portatifs dès lors que leur surface est supérieure à 50 m².



BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES

Les installations électriques sur les stands sont fournies à l'arrivée des exposants (coffret livraison). Ces installations sont réalisées conformément à la norme NFC15-100 ; elles sont exploitées sous la responsabilité des exposants.

Obligations :

- Câbles souples prévus pour une tension nominale au moins égale à 500 V,
- Circuits d'alimentation des socles de prises de courant protégés par des dispositifs de courant nominal inférieur ou égal à 16 A,
- Toutes les canalisations comportent un conducteur de protection relié à la borne de mise à la terre du coffret de livraison du stand,
- Prises de terre individuelles de protection interdites,
- Appareils de classe 0 protégés par des dispositifs à courant différentiel nominal au plus égal à 30 mA.

Attention :

L'organisateur pourra demander une attestation de bon montage selon les normes en vigueur. Sont concernés : les exposants qui montent leur propre stand ou faisant appel à un standiste ou autres prestataires externes à Atout France.



CHAPITEAUX

L'ouverture d'un chapiteau au public pourra avoir lieu après transmission par l'utilisateur d'un dossier technique comprenant :

- Extrait du registre de sécurité (attestation, exploitation, plans, numéros d'identification des bâches, vignettes).
- Procès-verbaux de vérifications des installations et des moyens de secours (électricité, éclairage de secours, alarmes, chauffage, gaz, grandes cuisines, moyens de secours).
- Nature et caractéristiques techniques des aménagements mis en place (stands, scènes, gradins, sièges, guirlandes, sonorisation, effets spéciaux).
- Conditions d'installation des appareils de chauffage et de cuisson : joindre le plan d'aménagement de la cuisine.

Le dossier sera proposé pour avis auprès de la Commission de Sécurité.

N.B. : les obligations concernant l'implantation et les différentes installations devront être impérativement respectées. Tout manquement entraînera un avis défavorable à l'ouverture de l'établissement.



GAZ



Autorisé : bouteilles / récipients contenant treize kilos de gaz liquéfié au plus ; dans les locaux accessibles au public. Lorsque les appareils sont mobiles, des tuyaux souples ou flexibles peuvent être tolérés.

Interdit : bouteilles sans détendeur non utilisées à des fins démonstratives

Conditions :

- Placées hors d'atteinte du public et protégées contre les chocs
- Accessibilité permanente à l'organe de coupure. En cas d'abandon de stand : maintenir l'organe de coupure fermé
- Aucune bouteille, vide ou pleine, non raccordée ne doit être stockée à l'intérieur de l'établissement
- Séparées les unes des autres par un écran rigide et incombustible, et implantées à raison d'une bouteille pour 10 m² au moins et avec un maximum de 6 par stand
ou
- Éloignées les unes des autres de 5 mètres au moins et avec un maximum de 6 par stand.



MACHINES

Les machines en fonctionnement exposées sur les stands doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'organisateur **un mois avant l'ouverture au public : soit avant le vendredi 22 décembre 2017.**

Les moteurs thermiques ou à combustion, les générateurs de fumée, le gaz propane, les gaz dangereux, les sources radioactives, les rayons X et les lasers présentés sur les stands doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'administration compétente **un mois avant l'ouverture au public : soit au plus tard le vendredi 22 décembre 2017.**

Le chargé de sécurité désigné par l'organisateur indiquera les dispositions particulières à adopter sur les stands soumis à déclaration et notifiera les décisions de l'administration pour les stands soumis à autorisation.



REGLEMENTS & ASSURANCES

Règlement et convention d'aménagement des stands relative aux mesures de sécurité

En signant sa demande de participation, l'exposant prend l'engagement de respecter et de faire respecter par toute personne (prestataires ou personnes agissant pour le compte de l'exposant) toutes les clauses du règlement particulier et de la convention d'aménagement des stands.

Conditions Générales de Services de Atout France et Conditions Particulières de Participation au salon Grand Ski

Il est rappelé que lors de sa demande de participation, l'exposant confirme avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Services de Atout France et les Conditions Particulières de Participation au salon Grand Ski.

Travail dissimulé

En participant au salon Grand Ski, les sociétés exposantes qui auraient recours aux services de sociétés de prestations s'engagent à s'assurer que leur prestataire emploie des salariés régulièrement au regard des articles L. 3243-2 ; L. 1221-10, R. 3243-1 et L. 8221-6 du Code du Travail (dispositions relatives au bulletin de paie, au livre de paie, au registre unique du personnel et aux déclarations préalables d'embauche).

Tout exposant sur le salon Grand Ski pourra être soumis à des contrôles visant à démontrer

la conformité des contrats des employés de ses sociétés prestataires.

Un justificatif attestant de cette conformité pourra à tout moment être demandé par l'organisateur.

Assurances

Atout France souscrit en tant qu'organisateur à une assurance en responsabilité civile « Exploitation ».

Obligation : souscrire à une assurance responsabilité civile

Les sociétés exposantes s'engagent à souscrire une assurance tous risques, sur la totalité de l'équipement et des produits exposés pendant la durée de la manifestation, y compris pendant la durée de montage et de démontage.

Les exposants s'engagent, en conséquence, à dégager l'organisateur, ainsi que les propriétaires du lieu où se tient le workshop, ou leurs mandataires, de toute responsabilité en cas de perte ou de dommage de matériel, en cas d'accident ou de blessures qui pourraient arriver à leur personnel, leurs invités ou toute personne fréquentant le workshop. Les polices d'assurances souscrites par les exposants, les personnes morales et physiques qu'ils représentent, doivent comporter la mention de cette renonciation à recours.

L'organisateur suggère également aux exposants de souscrire à une couverture vol, vandalisme, dommages pour les biens.



LES BADGES

Vous allez recevoir avant l'événement une lettre badge à imprimer avant votre venue au salon. Cette lettre badge contiendra un code barre, vous permettant d'éditer votre badge définitif aux bornes en libre-service à l'accueil du salon.

Il vous sert également à l'édition de votre planning de RDV.

Nous vous rappelons que ce badge est personnel et ne peut être transmis à un tiers.

Le port de ce badge est obligatoire pendant les deux jours du salon et vous permettra d'accéder au workshop et à l'espace restauration.

	forfait supplémentaire pour 2 jours * inclus : 1 badge + planning de RDV + 2 déjeuners + 1 entrée à la soirée officielle
Adhérents Atout France	400 € TTC
Non-adhérents Atout France	500 € TTC
Stand classique	3 personnes supplémentaires maximum
Stand partagé	1 personne supplémentaire par société maximum

**Dans la limite du nombre de badges autorisés*

Pour toute commande complémentaire, merci de nous adresser un e-mail à l'adresse grandski@theraconseil.com en précisant :

- la raison sociale de l'entreprise
- le nombre de personnes supplémentaires souhaité (dans la limite du type de stand réservé)
- le(s) nom(s) / prénom(s) / fonction(s) / téléphone(s) / e-mail de chacune d'entre elles.



HÉBERGEMENT

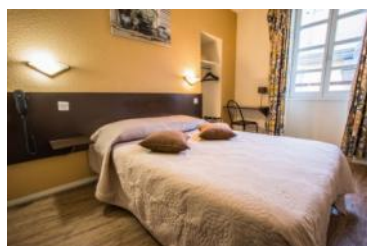
N'oubliez pas de mentionner votre venue à Grand Ski pour votre réservation.



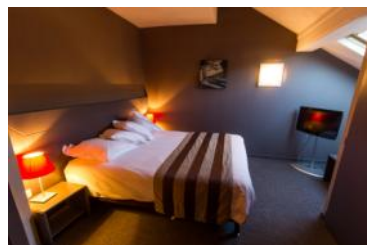
L'Actuel***
1 Avenue de la Boisse, 73000 Chambéry
Tél : 04 79 44 32 75
www.hotel-chambery-actuel.fr
hotel@actuel-chambery.fr



Ibis Chambéry***
100 Rue Eugène Ducretet, 73000 Chambéry
Tél : 04 79 69 28 36
www.ibis.com
h0609@accor.com



Théâtre Hôtel**
9 Rue Denfert Rochereau, 73000 Chambéry
Tél : 04 79 85 76 79
www.theatrehotelchambery.com
contact@theatrehotelchambery.com



Quality hôtel Le Cervolan***
Route de l'Aéroport, 73420 VOGLANS
Tél : 04 79 52 03 10
www.hotel-cervolan.fr
bienvenue@hotel-cervolan.fr



Hôtel de la Maison rouge
61 rue de la République, 73000 Barberaz
Tél : 04 79 60 07 00
www.chambery-hotel.fr
info@lmrchambery.com

La réservation se fera directement depuis le lien ci-après : <http://congres.chambery-tourisme.com/fr/evenements/reservation-grand-ski/> mdp : grandski2018
L'hébergement reste à la charge de l'exposant.



INFOS PRATIQUES & CONTACTS



	Lundi	Mardi	Mercredi
Exposants	15h – 21h	8h – 18h	9h – 21h
Visiteurs		9h – 18h	9h – 17h



GRAND SKI Organisation

Clémentine Kaltenmark
Sébastien David

Tél : 04.72.83.48.66
<http://www.grandski.org/>
grandski@theraconseil.fr

SavoieExpo

Parc des Expositions
1725, Avenue du Grand Arietaz
73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.62.22.80
Fax : 04.79.69.30.11
<http://www.savoieexpo.com/>
info@savoieexpo.com

Atout France

Marjorie Lemaire
79/81 rue de Clichy
75009 Paris
Tél : 01 42 96 70 59
[http://www.atout-france.fr/](http://www.atout-france.fr/marjorie.lemaire@atout-france.fr)
marjorie.lemaire@atout-france.fr



ANNEXES

A coller sur vos colis

Livraison pour Grand Ski 2018

Uniquement les 22 et 23 janvier 2018

Adresse de livraison :
SAVOIEXPO – Parc des Expositions
Salon Grand Ski 2018
1725, avenue du Grand Arietaz
73000 Chambéry

Nombre de colis : / N° stand :

Nom du stand :

Nom du responsable :

N° portable du responsable stand :

Livraison pour Grand Ski 2018

Uniquement les 22 et 23 janvier 2018

Adresse de livraison :
SAVOIEXPO – Parc des Expositions
Salon Grand Ski 2018
1725, avenue du Grand Arietaz
73000 Chambéry

Nombre de colis : / N° stand :

Nom du stand :

Nom du responsable :

N° portable du responsable stand :



Nuancier de moquette



Pour tout changement de moquette de votre stand,
merci de bien vouloir choisir 3 nuances de couleurs.

! Tout changement de moquette entraine un surcoût qui vous sera facturé !
(Sous réserve de disponibilité)

Informations importantes : les allées du salon sont rouges (Réf. 9662).
Par défaut, la moquette des stands est bleue (Réf. 0904)